

GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	89
titulaires présents :	70
suppléant :	1
pouvoirs :	13
excusés :	5
votants :	84
* voix pour :	84
* voix contre:	
* abstention :	
* NPPPV :	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE GRAND COGNAC

—————
SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022
—————

Aujourd'hui, mercredi 29 juin 2022, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 23 juin 2022, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle « La Charmille » à Lignières-Ambleville (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – M. Morgan BERGER – Mmes Carmen BERNARD - Lydie BLANC – Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY – Jean-Christophe COR - Jean-Jacques DELÂGE – Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Cédric DUPUY - Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – MM. Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – MM. Dominique GRAVELLE – Claude GUINET - Bernard HANUS – Julien HAUSER – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Camille LEGAY - MM. Jean-Hubert LELIEVRE - Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – MM. Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Dominique PETIT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Florent RODRIGUES – Christophe ROY – Jean-Philippe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER - Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole SAUNIER – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGIER – Patrice VINCENT.

Suppléant

M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Pascale BELLE (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – M. Michel BERGER (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à M. Florent RODRIGUES) – M. Fabien DELISLE (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Christian JOBIT (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – Mme Danielle JOURZAC (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – M. Lilian JOUSSON (donne pouvoir à M. Didier GOIS) – Mme Laurence LE FAOU (donne pouvoir à M. Dominique MERCIER) – Mme Katie PERROIS (donne pouvoir à Mme Séverine CAILLE) – M. Gilles PREVOT (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – Mme Nadège SKOLLER (donne pouvoir à Mme Christiane PERRIOT).

EXCUSES

MM. Pierre BERTON – Georges DEVIGE – Michel FOUGERE – Mehdi KALAI – Philippe PASTIER.

M. Dominique MERCIER est désigné secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE GRAND COGNAC « SOUTIEN AUX SALONS
ET MANIFESTATION DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES
ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX »**

Vu le Traité sur l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2019 portant modification de la décision institutive de Grand Cognac ;

Vu la délibération n°2017_17 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 13 février 2017 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération communautaire D2019_87 du 28 mars 2019 adoptant la stratégie de développement économique et le règlement d'intervention des aides aux entreprises de Grand Cognac ;

Vu la délibération communautaire D2019_137 du 25 avril 2019 approuvant le dispositif « Soutien aux salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux ».

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative qui s'est réunie le 12 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 15 juin 2022.

Considérant ce qui suit :

Grand Cognac a adopté sa stratégie de développement économique et son règlement d'intervention le 28 mars 2019.

L'un des dispositifs inscrits dans le règlement d'intervention de Grand Cognac concerne le « Soutien aux salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux », adopté le 25 avril 2019.

Tout en conservant les mêmes objectifs, et le même montant maximal d'attribution d'aide, il est proposé, afin de garantir une équité de traitement dans les dossiers instruits, d'apporter des précisions dans les critères de dépenses éligibles et le taux d'intervention de Grand Cognac pour chaque dépense éligible, de préciser les critères d'attribution et la liste des pièces à fournir pour permettre l'instruction d'une demande.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 84 voix Pour :

- APPROUVENT la modification du dispositif d'aide intitulé « Soutien aux salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux » tel que développé en annexe ;
- AUTORISENT le président ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le président certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit. Transmise au représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président,


Grand Cognac Communauté d'agglomération
www.grandcognac.fr - CS 10216 16111 Cognac Cedex
GRAND:COGNAC